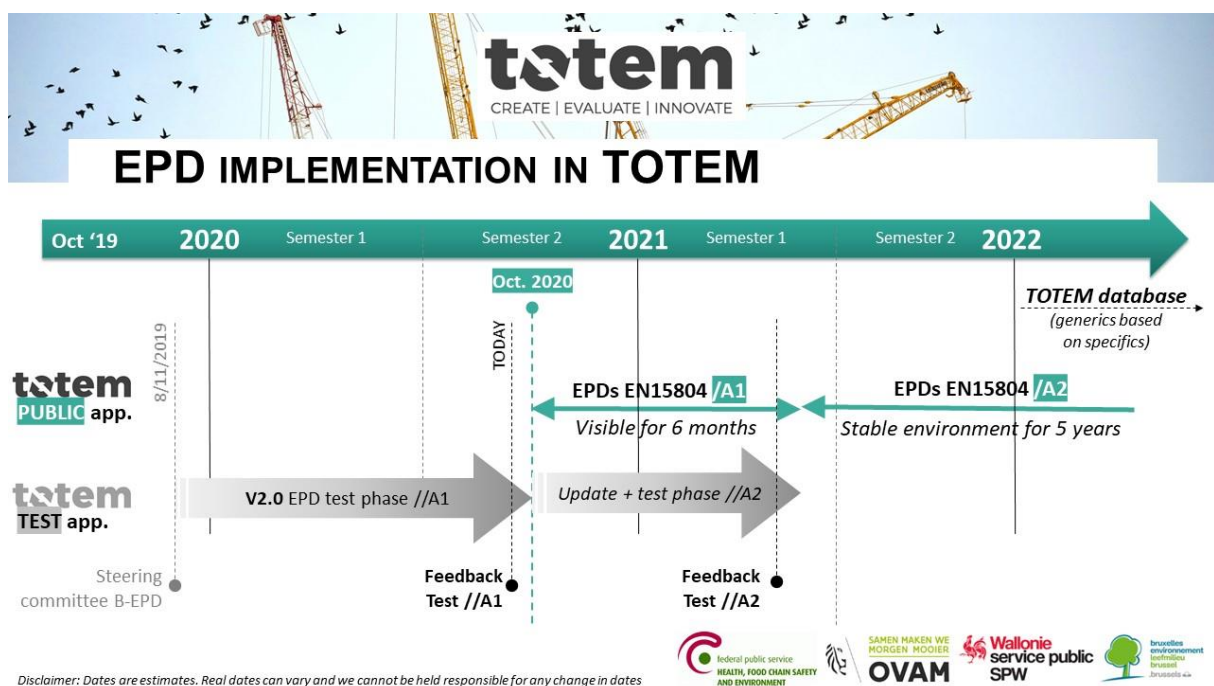


Introduction des EPD dans la bibliothèque TOTEM

Depuis son lancement en 2018, TOTEM utilise des données environnementales **génériques** pour évaluer les impacts des bâtiments et éléments. En 2020, TOTEM commencera à utiliser des données spécifiques sur l'impact environnemental, déclarées par les producteurs sous la forme d'une déclaration environnementale de produit (EPD).

Les données EPD seront extraites de la **base de données belge B-EPD**. Ce couplage entre B-epd et TOTEM nécessite d'abord un **cadre clair et stable** : Depuis novembre 2019, l'amendement A2 à la norme EN15804 a été adopté au niveau européen. Cela nous a permis de définir les **conditions** pour l'intégration des EPD dans TOTEM dans les **5 prochaines années**.

L'intégration se déroulera en 2 temps, chacune précédée d'une phase de test :



- En octobre 2020 les B-EPD validées et vérifiées ayant été établies dans le cadre de la norme **EN15804+A1** seront intégrées à la bibliothèque TOTEM et disponibles au public jusqu'à la transition vers la norme EN15804+A2.
- Au **1er semestre 2021**, TOTEM connaîtra une importante mise à jour pour être en conformité avec la nouvelle version de la norme **EN15804+A2**. A partir de ce moment, toutes les B-EPD établies dans le cadre de la norme EN15804+A2 seront intégrées à la bibliothèque TOTEM. TOTEM maintiendra ce cadre pour une période de 5 ans.

Si vous avez d'autres **questions** concernant l'intégration des EPD dans TOTEM ou si vous souhaitez **participer à la deuxième phase de test** (fin 2020-début 2021) avec des B-EPD selon la norme EN15804+A2, vous pouvez contacter le [helpdesk TOTEM](#).

Nous aimerions encourager tous les fabricants à s'engager dans la réalisation de leur propre **B-EPD** selon la norme **EN15804+A2** ; à partir de 2021, ces données seront **mises à la disposition** de tous les utilisateurs de TOTEM. Pour des questions spécifiques à propos de B-EPD vous pouvez contacter le SPF Santé Environnement (epd@health.fgov.be).